



**DEPARTEMENT INFRASTRUCTURE, ENERGIE ET
DIGITALISATION**

DIRECTION DE L'ECONOMIE NUMERIQUE ET DES POSTES

**Recrutement d'un Consultant individuel pour la révision de la
Directive C/DIR.1/12/16 de la CEDEAO sur la réforme et la
régulation du secteur postal**

TERMES DE REFERENCE

Juin 2026

SOMMAIRE

SOMMAIRE

1. CONTEXTE DE LA PRESTATION	2
2. OBJECTIFS DE LA PRESTATION	2
3. ETENDUE DE LA MISSION	3
4. PRINCIPALES ORIENTATIONS DE LA REVISION	3
5. RESULTATS ATTENDUS.....	4
6. DUREE DE LA MISSION ET LIVRABLES	4
7. METHODOLOGIE	5
8. PROFIL DU CONSULTANT INDIVIDUEL	5
9. CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES.....	6
10. SUPERVISION DE LA MISSION.....	7

1. CONTEXTE DE LA PRESTATION

La Directive C/DIR.1/12/16 relative au secteur postal, adoptée en 2016 par la Communauté Economiques des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), a constitué une étape importante dans l'harmonisation des cadres réglementaires postaux des États membres. Elle a permis de renforcer les principes du service postal universel, de promouvoir la régulation du secteur et de favoriser une meilleure intégration régionale.

Toutefois, les mutations profondes intervenues dans l'environnement postal mondial rendent aujourd'hui nécessaire une révision de cette Directive afin de l'adapter aux nouvelles réalités économiques, technologiques et concurrentielles.

Le secteur postal connaît notamment :

- Un déclin structurel du courrier traditionnel ;
- Une forte croissance du commerce électronique ;
- L'émergence de nouveaux acteurs privés et logistiques ;
- Une transformation numérique accélérée des services postaux ;
- De nouveaux besoins en matière d'inclusion financière et numérique ;
- Des défis liés à l'adressage, à la logistique du dernier kilomètre et au financement du service universel.

Par ailleurs, les nouvelles orientations de l'Union Postal Universelle (UPU) et de l'Union Panafricaine des Poste (UPAP), ainsi que les objectifs de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, encouragent les États et organisations régionales à moderniser leurs politiques postales.

Dans cette même lancée, le conseil des ministres de la CPEAO, lors de sa séance tenue en février 2026 à Banjul, en Gambie, a recommandé de renforcer le cadre juridique du secteur et de prendre toutes mesures nécessaires pour la transposition de la Directive C/DIR.1/12/16 de 2016, portant réforme et régulation du secteur postal.

Faisant suite à ces recommandations, la Commission de la CEDEAO a mené des consultations nationales préliminaires auprès des parties prenantes des États membres afin d'identifier les faiblesses de la directive actuelle et les orientations souhaitées pour un meilleur cadre juridique et réglementaire régional (voir annexe au rapport). À l'issue de ces consultations, elle procède actuellement au recrutement d'un consultant individuel chargé de conduire la révision de la Directive postale communautaire et de produire un projet de texte actualisé

2. OBJECTIFS DE LA PRESTATION

L'objectif général de la mission est procédé à la révision de Directive postale communautaire de 2016, afin de la rendre plus conforme : aux standards internationaux et africains, aux évolutions du secteur postal mondial, aux objectifs d'intégration régionale de la CEDEAO, aux exigences de transformation numérique et de développement du commerce électronique.

De manière spécifique, le consultant devra notamment :

1. Analyser la Directive actuelle au regard : des instruments de l'UPU, des orientations stratégiques de l'UPAP, des meilleures pratiques internationales et régionales ;
2. Revoir et prendre en compte des conclusions des consultations nationales menées avec les États membres sur la révision de la directive ;
3. Formuler des propositions visant à : moderniser le cadre réglementaire postal, renforcer l'intégration régionale, améliorer la gouvernance du service postal universel, promouvoir les services postaux numériques et accompagner le développement du e-commerce et de la logistique intégrée ;
4. Élaborer un projet de Directive révisé qui sera soumis à l'approbation et à la validation des États membre de la CEDEAO. Le projet d'instrument révisé devrait inclure un cadre pour un suivi et une évaluation efficace de sa mise en œuvre.

3. ETENDUE DE LA MISSION

Le consultant devra prendre en compte les éléments suivants :

a) Normes internationales

Le consultant analysera les instruments et normes de l'UPU, notamment : la Constitution, la Convention postale universelle, les règlements relatifs aux lettres et colis, les normes de qualité de service, les mécanismes de frais terminaux et de frais de transit, ainsi que les orientations relatives à la digitalisation des services postaux et aux e-services.

b) Cadres africains et régionaux

Le consultant prendra également en considération : les stratégies et orientations de l'UPAP, l'Agenda 2063 de l'Union africaine et les politiques d'intégration régionale de la CEDEAO.

c) Défis actuels du secteur postal

La révision devra intégrer les enjeux liés au déclin du courrier traditionnel, à l'essor du commerce électronique, à la concurrence des opérateurs privés et logistiques, à la digitalisation des services postaux et financiers, à l'inclusion financière, à l'adressage et à la logistique du dernier kilomètre, en fin à la gouvernance et au financement du service postal universel.

d) Régime juridique de la Communauté

Le consultant devrait examiner le régime juridique de la Communauté afin de déterminer l'efficacité du choix actuel de l'instrument juridique pour atteindre les objectifs de la Communauté dans le secteur postal, en tenant compte des leçons tirées de la mise en œuvre de la Directive de 2016.

4. PRINCIPALES ORIENTATIONS DE LA REVISION

Le consultant analysera et proposera de nouvelles orientations sur les notions et éléments suivants :

- **Service postal universel (SPU)** : définition, périmètre, financement, couverture territoriale, accessibilité financière, continuité du service, obligation de service universel conforme aux principes de l'UPU ;

- **Rôle du régulateur** : indépendance de l'autorité de régulation, protection des consommateurs, contrôle de la qualité de service ;
- **Formation et développement des compétences** : mutualisation régionale, référence aux programmes de formation de l'UPU, notamment TrainPost.
- **Services réservés, mutualité des efforts et partage des infrastructures postale** : le consultant examinera les modalités de : réduction progressive du domaine réservé, promotion de la neutralité concurrentielle, mutualité des efforts entre opérateurs postaux et la garantie d'un accès équitable au réseau postal.
- **Normes de qualité** : le consultant proposera : des indicateurs de performance logistique, des normes adaptées au e-commerce, des mécanismes de traçabilité des envois, des indicateurs de satisfaction client.
- **Adressage postal** : le consultant intégrera : les systèmes d'adressage numérique, les solutions de géolocalisation, les codes numériques et solutions technologiques innovantes adaptées aux réalités africaines.

5. RESULTATS ATTENDUS

Au terme de la mission, les résultats suivants sont attendus :

1. Un diagnostic du cadre juridique régional actuel, son analyse comparative par rapport aux référentiels de l'UPAP et de l'UPU, ainsi que les recommandations stratégiques nécessaires ;
2. Une Directive postale révisée ;
3. Une note explicative présentant les innovations introduites et leurs justifications.

6. DUREE DE LA MISSION ET LIVRABLES

La durée estimative de la mission est de 16 semaines à compter de la date de signature du contrat.

Le consultant devra fournir à la CEDEAO et à ses Etats membres, dans le respect des délais ci-dessous les livrables suivants :

- Dans les deux (2) semaines pour compter de la prise de service : un rapport initial de démarrage des travaux ;
- Six (6) semaines pour compter de la prise service : un rapport faisant état, du diagnostic du cadre juridique postal régional, son analyse par rapport aux défis actuels et aux référentiels indiqués ci-dessus ainsi que les recommandations nécessaires ;
- Neuf (9) semaines pour compter de la prise service : un projet de directive révisé et une note explicative présentant les innovations introduites et leurs justifications.
- Enfin, au plus-tard avant la fin de la seizième semaine, une directive révisée intégrant toutes les observations des parties prenantes.

Un atelier sera organisé avec les États membres et les parties prenantes régionales lors de la semaine 12, où le consultant présentera le rapport d'analyse et le projet de directive révisée pour validation. La Commission de la CEDEAO fournira la logistique pour l'organisation de cet

atelier. Il est attendu que le consultant participe et facilite cet atelier de validation. Le coût de la participation à cet atelier devrait être inclus dans l'offre du consultant.

Tous les livrables devront être fournis en format électronique modifiable.

7. METHODOLOGIE

Le consultant proposera une méthodologie détaillée comprenant notamment :

- Une revue documentaire ;
- Des consultations des parties prenantes ;
- Une analyse comparative internationale ;
- Des ateliers techniques de validation ;
- La rédaction progressive des livrables.

8. CRITERES D'EVALUATION DU CONSULTANT

a. Qualifications académiques

Le consultant devra disposer de :

- Un diplôme de niveau Master (Bac+5) ou plus en Droit (droit public, droit des télécommunications/postal, droit économique), en Économie (de préférence économie des réseaux ou régulation), en Politiques publiques ou tout autre domaine équivalent pertinent.
- Une spécialisation ou formation complémentaire en : régulation sectorielle, en transformation numérique, en logistique / e-commerce, ou en gestion des services postaux est un atout.

b. Expérience professionnelle

b.1. Expérience générale :

Le consultant doit avoir au moins 10 ans d'expérience professionnelle confirmée en politiques publiques sectorielles, réformes réglementaires ou en organisations internationales ou régionales (idéalement en Afrique) ;

b.2. Expérience spécifique (essentielle) :

Le consultant doit démontrer :

- Une expérience solide dans le secteur postal ou domaines connexes (télécommunications, logistique, commerce électronique ;
- Une participation avérée à : la rédaction ou révision de textes juridiques ou réglementaires, des missions de réforme sectorielle ou d'harmonisation régionale ;
- Une bonne connaissance : des référentiels de l'UPU, des orientations de l'UPAP, des politiques africaines d'intégration (UA, CEDEAO) ;
- Avoir mené au moins deux (2) missions similaires sera un critère clé.

c. Compétences techniques clés

Le consultant doit maîtriser :

- La régulation et les politiques postales : service postal universel (SPU), cadres de régulation et gouvernance, financement du SPU, libéralisation et concurrence ;

- Transformation sectorielle : digitalisation des services postaux, développement du e-commerce, logistique intégrée et dernier kilomètre, inclusion financière et numérique ;
- Normes et standards internationaux : instruments de l'UPU (Convention, règlements), normes de qualité de service, mécanismes de frais terminaux ;
- Analyse stratégique : analyse comparative internationale, diagnostic réglementaire, élaboration de recommandations politiques.

d. Compétences méthodologiques

Le consultant doit être capable de :

- Conduire une analyse documentaire approfondie ;
- Mener des consultations multi-acteurs (États, régulateurs, opérateurs) ;
- Produire des analyses comparatives internationales ;
- Faciliter des ateliers techniques régionaux ;
- Rédiger des documents complexes : rapports de diagnostic, notes stratégiques, textes juridiques

e. Compétences rédactionnelles

Le consultant doit justifier :

- D'excellentes capacités de rédaction juridique et stratégique ;
- Des capacités à produire : des documents clairs, structurés et argumentés, des projets normatifs directement exploitables ;
- Une expérience dans la rédaction de : Directives, Lois ou règlements sectoriels.

f. Connaissance du contexte régional

Il est également requis :

- Une très bonne connaissance de : la CEDEAO et ses mécanismes institutionnels, les réalités postales en Afrique de l'Ouest ;
- Une compréhension des enjeux : d'intégration régionale, d'harmonisation réglementaire ;
- Une expérience de travail avec la CEDEAO ou une organisation similaire est un atout majeur.

g. Langues

- Maîtrise de l'anglais ou du français : obligatoire (écrit et oral excellent) ;
- La maîtrise d'une autre langue de la CEDEAO est un avantage de plus

h. Atouts additionnels

- Expérience avec : l'Union Postale Universelle (UPU), l'Union Panafricaine des Postes (UPAP) ;
- Connaissance des outils numériques appliqués au secteur postal ;
- Publication ou contribution à des études sectorielles

9. CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

Les propositions seront évaluées sur la base :

- De la compréhension des présents TDR ;
- De la méthodologie proposée ;
- De l'expérience du consultant ;
- Des références pertinentes ;
- De l'offre financière.

10. SUPERVISION DE LA MISSION

La mission sera supervisée par les services compétents de la CEDEAO en charge du secteur postal, en collaboration avec les autorités nationales de régulation et les ministères en charge du secteur postal des États membres.